

Mai
2007



EDITORIAL



CUSY Infos



Parc
Naturel
Régional
du Massif
des Bauges

Commune adhérente

Ce bulletin vous présente les quatre budgets de la commune. Nous nous attachons à vous les expliquer simplement. Il me paraît important de vous donner l'ordre de grandeur de la somme globale que nous gérons annuellement en fonctionnement et en investissement, soit 2 890 944 €. Notre endettement reste bien contenu, nos budgets sont sains et nos investissements raisonnables. Pour ces raisons le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes locales en 2007. Il est à noter par ailleurs que le taux de la taxe d'habitation de Cusy se situe en milieu de classement des communes du canton.

Un programme de travaux conséquent vient de s'achever : travaux de restructuration de l'école élémentaire inaugurée le 31 mars, travaux d'aménagement de voirie de l'entrée du village et installation de la signalétique de l'ensemble de la commune. Soulignons la large satisfaction des enfants et enseignants pour la fonctionnalité, l'utilisation de la lumière naturelle et l'agencement des salles de l'école élémentaire. La sécurisation et l'embellissement de l'entrée sud du village sont appréciés ainsi que la signalétique de qualité de l'ensemble de notre commune.

Tout cela représente, un investissement des élus au quotidien, tout en menant de front les autres actions municipales et les tâches des diverses commissions.

Cette année verra l'aménagement de la première tranche de la place, face au Petit Casino. Les travaux débiteront avant l'été pour une durée de 3 mois environ. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 16 mai pour désigner les entreprises chargées des travaux.

La passerelle du Chéran est en cours de construction. Elle permettra une liaison sécurisée avec la commune de Gruffy, notamment pour les pêcheurs et les randonneurs. Un retard de livraison du support métallique du tablier va conduire à une suspension temporaire du chantier de plusieurs semaines ramenant la date d'achèvement des travaux fin juillet.

Tout ceci va dans le sens de l'amélioration du cadre de vie souhaitée par l'équipe municipale.

Le Maire

Jean-Claude GUERRAZ

Dans ce numéro :	
Budget	2/3
Réforme d'urbanisme / Les marais de Cusy	4
Charte du Parc	5
Le service Public d'Assainissement non collectif (SPANC)	6/7
C.C.A.S. / Bibliothèque	8
Pluviométrie	9
Incivilités	10
Judo-Club	11
Brèves / Agenda	12

• Responsable de publication : Jean-Marc RENARD, Maire Adjoint.

BUDGET 2007 : PAS D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Le Compte Administratif 2006 : un résultat d'exercice en excédent

Concernant le budget Principal, l'année 2006 s'est achevée sur un excédent de fonctionnement de +194 964 euros et un déficit d'investissement de -25 434 euros. Compte tenu du report de l'excédent de 2005, le résultat cumulé s'élève ainsi :

- Excédent de résultat de fonctionnement cumulé des années 2005 et 2006 + 194 964 euros,
- Excédent de résultat d'investissement cumulé des années 2005 et 2006 + 734 875 euros.

Cette situation financière positive s'explique par un glissement de plusieurs opérations de travaux. Ainsi, on citera notamment le projet de reconstruction de la passerelle de Cusy (en attente d'un accord de subventions), aménagement du parking et report d'acquisitions foncières. Ces travaux sont tous programmés en 2007.

Le Conseil Municipal a décidé de reporter cet excédent en recette d'investissement au budget primitif 2007.

Les principales opérations en 2006 sont les suivantes :

- Aménagements entrée ouest du village : 300 066 euros (coût total : 819 408.73 € dont subventions : 409 585.17 €)
- Restructuration de l'école élémentaire : 656 504 euros (coût total : 831 987.84 € dont subventions : 185 000 €)

Le budget primitif 2007 : une année moins chargée en investissement

Au cours des séances des 09 et 30 mars 2007, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif. Il se compose d'un budget Principal et de 3 budgets Annexes (eau potable, Zone d'Aménagement Concertée du Centre, Chaufferie Bois énergie). Son montant total s'établit à **2 890 944 euros** équilibrés en dépenses et en recettes tant en fonctionnement qu'en investissement. Cela représente une baisse de 22,3% par rapport au montant total du budget primitif 2006 année qui fut exceptionnellement lourde en investissements.

Budget primitif	Fonctionnement		Investissement	
	Montant	Variation 2006/2007	Montant	Variation 2006/2007
Budget Principal	865 474 €	+3 %	1 217 761 €	-46 %
Budget Annexe Eau potable	139 536 €	-6 %	527 187 €	-9 %
Budget Annexe ZAC du Centre	44 522 €	-7 %	47 210 €	+12 %
Budget Annexe Chaufferie	29 397 €	+0 %	19 857 €	+21 %
TOTAUX	1 078 929 €	+3 %	1 812 015 €	- 37 %

Si le budget ZAC du Centre est stable et celui de l'eau en légère baisse, le budget Chaufferie quant à lui est en augmentation par rapport à l'année antérieure.

Concernant le budget Eau potable, il prend en compte les investissements suivants :

- Réalisation des travaux de mise en place des périmètres de protection des captages,
- Réalisation des travaux d'amélioration des réseaux Tuillère/Tarasses.

On rappellera que le prix de l'eau (part communale : alimentation en eau potable) est fixé à **1 euro le m3** et 0.80 € au-delà de 250 m3, soit le même prix qu'en 2005 et 2006.

Concernant le budget Principal de la commune, la Taxe Professionnelle est perçue par la Communauté de Communes du Pays d'Alby depuis 2003 lors de la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique, laquelle reverse à chaque commune du canton une compensation. Pour Cusy elle s'élève à 125 000 euros.

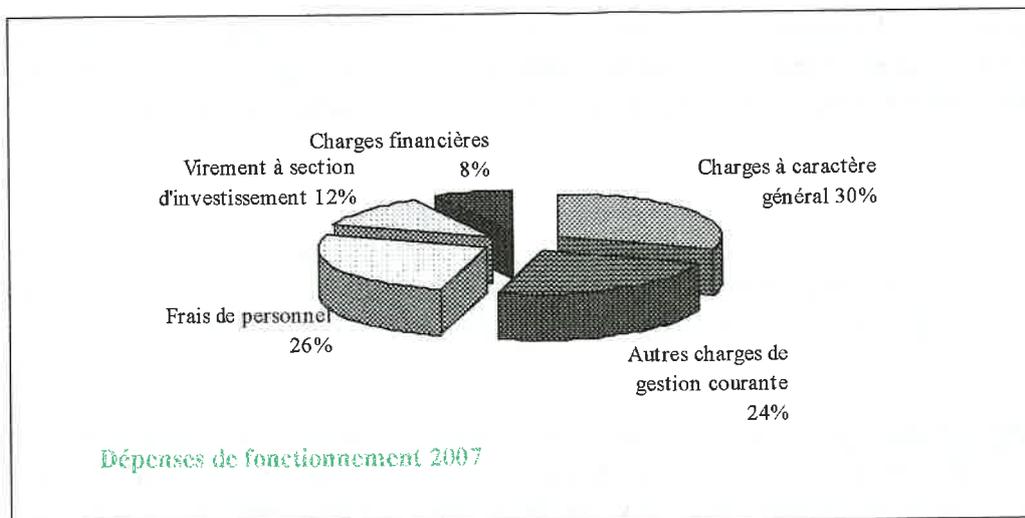
Compte tenu d'une situation financière saine et d'un volume d'investissements en 2007 un peu moins conséquent, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ils sont donc les mêmes qu'en 2006. Par ailleurs on notera qu'ils se situent toujours en dessous de la moyenne des communes du département.

Taxes	Taux communaux votés en 2006	Produits fiscaux attendus en 2006	Taux communaux moyen départemental en 2006	Taux communaux moyen national en 2006
Taxe d'habitation	11,51 %	214 201€	14,45 %	12,52 %
Taxe Foncière bâti	11.51%	132 250 €	18.53 %	13,94 %
Taxe Foncière Non Bâti	53.94%	21 037 €	44.20 %	58,08 %

Ainsi, pour 2007, le produit fiscal attendu s'élève à 367 488 Euros soit une augmentation de 6,82 % par rapport à 2006.

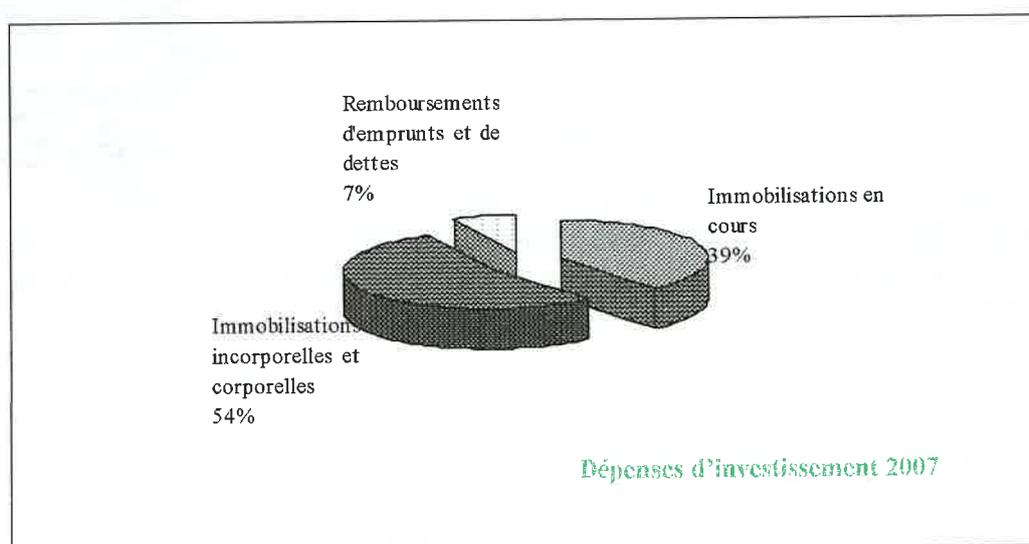
Les dépenses de fonctionnement augmentent seulement de 3%. Elles se répartissent comme suit :

- Charges à caractère général : 262 541 euros (électricité, combustibles, achat de repas pour la cantine, entretien de bâtiments, voirie, assurance, cotisations diverses, taxe foncière...)
- Autres charges de gestion courante : 209 571 euros (cotisations SDIS, SELEQ, subventions diverses dont la participation aux frais de fonctionnement et aux travaux d'investissement de l'école maternelle, soit 70 000 €)
- Frais de personnel : 222 635 euros
- Charges financières et charges exceptionnelles : 66 331 euros (intérêt des emprunts)



Les Dépenses d'investissement diminuent de 46%, le programme de travaux de l'année étant moins conséquent. Les dépenses se répartissent comme suit :

- Remboursements d'emprunts et de dettes : 88 160 euros
- Immobilisations incorporelles et corporelles : 654 600 euros
- Immobilisations en cours : 474 000 euros



L'année 2007 sera marquée par le programme de travaux dont les principaux sont les suivants :

- Achèvement des travaux d'équipement signalétique directionnel et plaques de rues ainsi que la réalisation d'un panneau plan de la commune
- Reconstruction de la passerelle du Chéran
- Début de la 1^{ère} tranche du parking face au petit Casino
- Réalisation d'un trottoir entre la boulangerie Paccard et la boucherie Petit

REFORME DES AUTORISATIONS D'URBANISME

A partir du 1^{er} octobre 2007, une réforme des autorisations d'urbanisme entrera en vigueur. Elle modifiera les procédures décrites ci-après :

Réduction du nombre d'autorisations :

Elles seront désormais classées en 4 catégories :

permis de construire; permis d'aménager; permis de démolir; déclaration préalable pour modification des ouvertures dans l'habitat, constructions n'excédant pas 20 m², clôtures ...

Délais d'instruction :

Pour une déclaration préalable : **1 mois** pour tous les types de constructions; Pour les permis de construire, d'aménager et de démolir : **2 mois pour une maison individuelle**, d'aménager et de démolir, et **3 mois pour toutes les autres constructions** (petits immeubles, ateliers professionnels, entrepôts, exploitations agricoles etc...)

Début du délai d'instruction :

Il ne commencera à courir qu'à compter du jour du dépôt du dossier à la mairie. Le dossier devra pour cela **être complet et ne comporter aucune omission** pour pouvoir être transmis au service instructeur. Un nouvel article (R111-15) précise que les permis et déclarations préalables devront respecter les préoccupations de l'environnement.

Consultation de l'architecte conseil : Afin d'aider à la préparation de tout projet de construction, rénovation, agrandissement, installation d'abri de jardin ou de garage, etc..., Monsieur Pascal Girard, architecte mandaté par la Commune, **se tient gratuitement à votre disposition chaque mois**. Pour prendre rendez-vous, contacter la mairie au 04 50 52 50 48.

Pour tous renseignements concernant l'urbanisme, l'adjoint au maire responsable se tient à votre disposition sur rendez-vous tous les mardis soir à partir de 18h30.

LES MARAIS DE CUSY : PROGRAMME DE SAUVEGARDE



Les zones humides constituent des espaces naturels à forte valeur patrimoniale qu'il convient de protéger. Deux zones humides de la commune : le marais des Mièges et le marais de Meurat ont été reconnus d'intérêt européen compte tenu de leur richesse biologique. Ils ont ainsi obtenu le label européen Natura 2000.

Dans le cadre de ce programme, la Communauté de Communes du Pays d'Alby (CCPA), propriétaire pour partie du marais de Meurat près de la station d'épuration, va faire réaliser des travaux de restauration financés intégralement par l'Union Européenne pour une durée de 5 ans, le tout consigné dans un contrat. Cette restauration sera suivie par des travaux d'entretien pris en charge quant à eux par la CCPA. Les interventions seront réalisées par le Chantier Local d'insertion appuyé techniquement par l'association Asters conservatoire départemental des espaces naturels.

Concernant le Marais des Mièges, après une première opération démonstrative de fauche et de bûcheronnage sur quelques parcelles, la Commune en partenariat avec l'Association Communale de Chasse (ACCA) vient d'obtenir l'accord des propriétaires pour la réalisation d'un plan de gestion d'ensemble. Le programme de travaux qui en découle est actuellement soumis aux organismes financiers afin d'obtenir sa prise en charge, puis sera mis en œuvre à l'automne.

UNE NOUVELLE CHARTE POUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES BAUGES : POURQUOI ?

En 1995, naissait le PNR des Bauges, ratifié par la 1^{ère} charte du Parc. Le bilan de cette 1^{ère} décennie apparaît riche par la qualité et la diversité de ses actions, destinées à redynamiser un territoire d'exception : soutenir et conforter les activités économiques, maintenir une agriculture vivante, valoriser les produits du terroir (AOC tome des Bauges, vergers de Savoie, vignobles, etc), développer un tourisme de qualité, favoriser la filière bois, préserver les espaces remarquables (réseau Natura 2000), enrichir les propositions du Parc en matière de logements (opération « bâti vacant » qui a permis la rénovation de 350 logements), créer la Maison du Parc et les Maisons à thème (Maison Faune-Flore, Chartreuse d'Aillon)... , sans oublier le rôle de conseil auprès des communes pour l'aménagement de leurs sites paysagers et urbains.

Aujourd'hui est venu le moment de franchir une nouvelle étape décisive, le renouvellement du « bail » passé avec l'état qui doit aboutir en octobre 2007, après 3 années de procédure (débat, concertations, rédaction du nouveau projet, enquête publique et délibération des communes), à l'obtention du label « Parc » par décret du 1^{er} ministre. Actuellement, 64 communes sur 71 consultées et six villes portes (Communauté d'agglomération d'Annecy, Aix les Bains, Chambéry, Albertville, Rumilly et Ugine) ont approuvé la nouvelle charte. Huit nouvelles communes rejoignent le Parc : Allondaz, Francin, Marthod, Pallud, Pugny-Chatenod, Thénésol, Trévignin et Vêrel-Pragondan. En ce qui concerne notre commune, la nouvelle charte a été approuvée à l'unanimité par délibération du conseil municipal le 09 février 2007.

Fort de l'esprit insufflé et de l'expérience acquise, il s'agit maintenant d'aller encore plus loin dans les axes privilégiés en vue d'un développement durable du massif tant sur le plan économique que social, éducatif, culturel et environnemental.

L'enjeu est de taille : faire du Parc un territoire vivant, animé, diversifié, s'appuyant sur ses forces vives, ouvert à l'accueil de nouveaux habitants, riche de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers, force de proposition pour un tourisme sensible, de proximité ou de séjour, en cohésion avec ses villes portes, un espace de vie connu et reconnu pour la qualité de son accueil et de ses produits.

Le PNR des Bauges, c'est une belle histoire qui se poursuit entre l'homme et la nature... C'est aussi l'affaire de tous !



Rappelons que le Parc ne possède pas de fonds propres, ne perçoit pas d'impôt et ne distribue donc pas de subventions. Il joue un rôle de levier pour obtenir des crédits. Il aide aussi bien les privés que les collectivités à monter des projets appelant les financements de l'Etat, de la Région ou des Départements. Ces dernières bénéficient de l'ingénierie du Parc et des programmes d'actions développés par le Parc, déclinés en opérations opérationnelles de la Charte.

INFORMATIONS DONNEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALBY

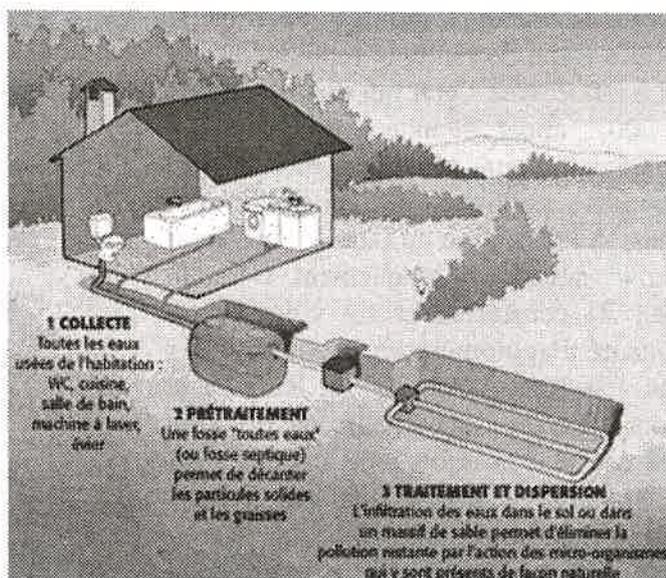
LE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

S.P.A.N.C.

Qu'est qu'un assainissement non collectif ?

Un assainissement non collectif (encore appelé autonome ou individuel) est un assainissement non relié au réseau public d'assainissement.

Il est composé de dispositifs propres à l'habitation, qui assurent la collecte, le pré-traitement, l'épuration, puis l'infiltration ou le rejet de l'ensemble des eaux usées d'une habitation.



Exemple type d'une installation d'assainissement non collectif
Source ADEME www.ademe.fr

Pourquoi un Service Public pour l'Assainissement Non Collectif ?

L'eau ayant été consacrée patrimoine commun de la nation, l'assainissement doit contribuer à la protéger en la restituant au milieu naturel.

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 donne des compétences et des obligations nouvelles aux communes dans le domaine de l'assainissement non collectif.

La collectivité doit notamment s'assurer que les dispositifs existants ne sont pas à l'origine de problèmes de salubrité publique (Code de la Santé publique), de pollution (Code Rural et Loi sur l'Eau) ou de problèmes de voisinage (Code Général des Collectivités Territoriales).

La Communauté de Communes du Pays d'Alby (C.C.P.A.) a donc mis en place depuis 1999 son Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) pour l'ensemble des onze communes du canton.

Quel est son rôle ?

Le S.P.A.N.C. est chargé du contrôle technique, de la conception, de la réalisation, du fonctionnement et de l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif.

Comment est-il organisé ?

C'est un service assuré par des agents de la Communauté de Communes. Un budget est voté chaque année pour assurer son financement.

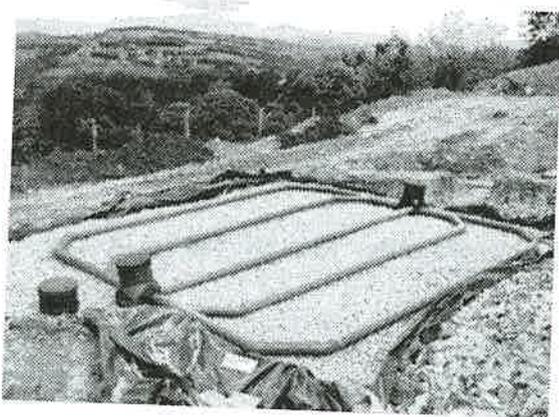
Comment est-il financé ?

Il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial qui sera financé par **une redevance perçue auprès des usagers non raccordés au réseau d'assainissement** par le biais de leur facture d'eau.

Cette redevance « pollution » comprend une part fixe de 18,35 € et une part proportionnelle de 0,05 €/m³ d'eau consommée.

A titre de comparaison la redevance pour l'assainissement collectif est de 18,35 € pour la part fixe et de 1,24 €/m³ pour la part variable).

La redevance sera due pour la première fois sur la consommation d'eau de l'année 2007.



Pour les installations existantes

Le service va réaliser courant 2007-2008, le **diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes** sur le territoire de la C.C.P.A.. par le biais de visites chez les particuliers.

Cet « état des lieux » vise à déterminer sur les différentes installations leur état, leur fonctionnement, leur entretien et leur éventuelles nuisances pour le voisinage ou pour l'environnement.

L'ensemble des regards de la filière d'assainissement (fosse, préfiltre, filtre épurateur, filtre à sable, puits perdu, etc..) devra donc être rendu accessible.

Préalablement aux visites chez les particuliers, des réunions publiques seront organisées localement pour informer les personnes concernées des modalités du contrôle.

Qui est concerné ?

Le S.P.A.N.C. s'adresse à tous les propriétaires, locataires ou tout occupant des habitations non raccordées au réseau collectif d'évacuation des eaux usées.

L'assainissement s'effectue dans un dispositif privé, par des ouvrages dont la conception et la réalisation sont à la charge du propriétaire. L'entretien est à la charge de l'occupant des lieux.

LES CONTROLES

Pour les nouvelles installations

Dans le cadre de l'instruction de certificats d'urbanisme ou de permis de construire, le S.P.A.N.C. **contrôle la conception et l'implantation** des ouvrages d'assainissement non collectif et émet un avis sur la faisabilité du projet.

Lors des chantiers, le S.P.A.N.C. **contrôle la bonne exécution des ouvrages** et délivre un certificat de bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif.

Cette prestation fait actuellement l'objet d'une redevance (165,89 € TTC en 2006)

A l'attention des exploitants agricoles

La Communauté de Communes qui a la compétence assainissement a instauré une redevance assainissement à partir du 1er janvier 2007 sur les installations autonomes d'assainissement.

Cette redevance est appliquée sur le relevé d'eau de l'habitation. Les agriculteurs doivent, si ce n'est pas déjà fait, poser un sous compteur pour ne pas payer la redevance sur la consommation liée à leur activité.

Pour plus d'information, contacter la mairie au 04.50.52.50.48

C.C.A.S. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission d'analyser les besoins sociaux de l'ensemble de la population et de trouver les solutions les plus adaptées aux problèmes des familles, des jeunes, des personnes âgées, handicapées ou en difficulté.

Il est constitué d'élus et de bénévoles qui se réunissent régulièrement pour mettre sur pied deux types d'action :

1- de manière ponctuelle : apport d'un secours à des personnes en situation de détresse.

2- de manière récurrente : organisation d'événements récréatifs et de distributions de cadeaux

Parmi les manifestations les plus récentes :

- Le 05 novembre 2006 : **le repas des anciens**, qui rassemble les plus de 65 ans lors d'une journée conviviale où se mêlent rires, chants et bavardages ; un moment de détente musicale et gourmande agréable pour tout le monde.

- **Les colis de Noël 2006** pour les personnes de 75 ans et plus, constitués cette année pour les Dames d'une boîte de Glaçons (Bonbons au chocolat), de pain d'épice parfumé aux noix et à l'orange, ainsi que d'un flacon de sirop aux plantes de montagne. Ces divers produits ont été achetés à des artisans appartenant au Parc Naturel Régional des Bauges. Les Messieurs ont, quant à eux, reçu un assortiment de bouteilles de vin.

- Le 15 avril 2007, une projection cinématographique, suivie d'un **goûter**, avec à l'affiche cette année le merveilleux film « La Môme », retraçant la vie d'Edith Piaf. Nous en profitons pour remercier l'UBAC pour son aide et sa participation.

LA BIBLIOTHEQUE DE CUSY...

... une large activité culturelle sur notre commune, sous l'égide de Familles Rurales, depuis de très nombreuses années, pour enfants et adultes.

Le rapport 2006 fait apparaître :

- 204 familles inscrites, soit 943 lecteurs, dont 75 % habitent Cusy
- s'y ajoutent 250 enfants des écoles maternelle et élémentaire, et le prêt d'une centaine de livres à la Ruche d'été
- acquisition de 252 livres et 46 CD. Au total, ce sont 5692 ouvrages et 1000 revues disponibles ; le département prête 500 ouvrages ainsi que 200 CD
- 17213 documents (15575 livres et 1638 CD ont été prêtés durant l'année 2006)
- 8 revues sont proposées pour les enfants et 9 pour les adultes.

A cette palette d'ouvrages, s'ajoutent plusieurs animations :

- venue d'un écrivain et lecteur chez Gallimard, Olivier Bleys, avec la présentation de sa bibliographie de Jules Verne, accompagnée d'une exposition sur Jules Verne
- accueil de Guillaume Veillet et la présentation de son nouvel ouvrage sur le pays d'Alby
- organisation de « la fête cantonale du livre et de l'écriture », avec les bibliothèques du canton. Nouvelle édition à Cusy les 29 et 30 septembre, après le large succès de 2006.

Souignons, l'énorme travail de l'équipe de 6 bénévoles, le temps passé en formation.

Le partenariat entre la bibliothèque et la Commune permet de répondre aux préoccupations de Familles Rurales, pour un fonctionnement dynamique de l'équipe : participation financière de la commune à hauteur de 2300 €, à laquelle s'ajoute l'achat de mobilier, et prochainement l'installation d'une ligne téléphonique réservée, ainsi que l'accès à l'ADSL.

L'équipe de bénévoles doit être remerciée pour le travail fourni, la qualité de son accueil et son écoute, oeuvrant ainsi au plaisir de tous.

Ouverture de la bibliothèque :

Mardi, vendredi et samedi : 17h 30 - 19h 00

Mercredi (hors vacances scolaires) : 10h 00 - 12h 00

PLUVIOMÉTRIE

Définition :

La pluviométrie est la mesure de pluie tombée. Cette mesure se fait à l'aide d'un pluviomètre. Celle-ci correspond à la hauteur d'eau recueillie sur une surface plane qui s'exprime en millimètres, et parfois en litres par mètres carré ($1 \text{ l/m}^2 = 1 \text{ mm}$).

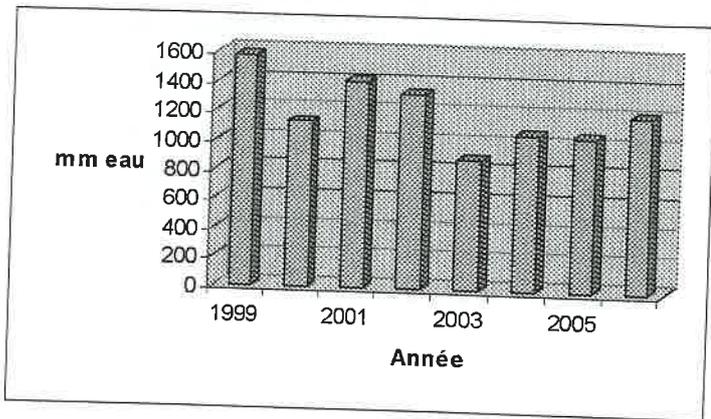
Quelques chiffres au niveau national :

Avec une pluviométrie de 900 mm à 2000 mm par an, notre région est dans l'ensemble plus arrosée que la moyenne nationale avec 900 mm.

Bassin parisien		Bretagne		Alsace		Limousin		Rhône-Alpes	
Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
600	700	1000	1600	500	700	800	1700	900	2000

Et à Cusy ...

Une étude a été menée par Monsieur François Rey, depuis de nombreuses années, au travers de relevés qu'il a effectués.



Nous pouvons en déduire qu'il est tombé sur la commune depuis 1999 pour une superficie de 17 430 000 M2 la bagatelle de 168.460.950.000 litres d'eau soit une moyenne annuelle de 1073,88mm.

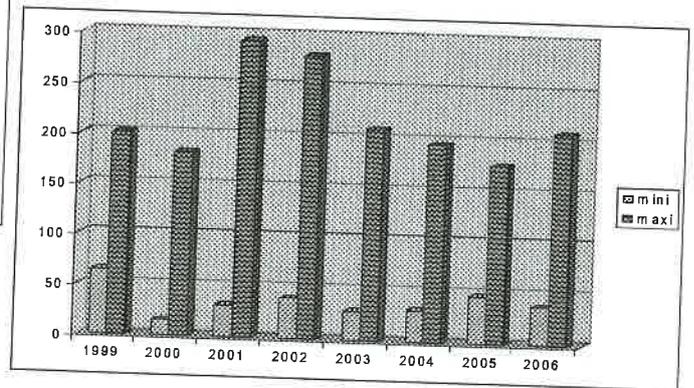


Tableau des hauteurs d'eau annuelles relevées depuis 1999

Tableau des hauteurs mini et maxi annuelles à Cusy (mm)

Sur les huit dernières années, il existe des records dans notre commune, tels que le mois de juin 2000 avec 15 mm et celui de mars 2001 avec 294 mm.

Concernant l'année 2006, les précipitations mensuelles relevées sont présentées ci-dessous:

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
mm eau	38.5	80	209.5	98	129.5	48	86	206	56.5	96	71	84

Somme d'eau tombée sur l'année	Moyenne d'eau	Le Minimum se situe en janvier	Le Maximum se situe en mars
1203 mm	100.25 mm	38.5 mm	209.5 mm

Nous remercions Monsieur François Rey pour ces précieuses informations et nous n'oublierons pas de le consulter en 2008.

INCIVILITES

Une nouvelle fois, des gestes d'incivilité sont à déplorer dans des espaces publics, notamment sur la place de la Pallud, à proximité de la pharmacie, des cabinets médicaux et dentaires, de la quincaillerie et des logements au-dessus : jeux de ballons contre les portes et vitres, crachats, saletés, gaz d'échappement, bruit, bouteilles vides, agressivité orale. Cela est intolérable, d'autant plus qu'ils se manifestent près d'espaces de santé publique nécessaires à tous.

Nous rappelons que l'espace sportif Robert Bogey a été aménagé en concertation avec un groupe de jeunes, pour des pratiques sportives, ludiques et de détente, ouvertes à tous.

Par ailleurs, nous avons demandé aux animateurs de la Communauté de Communes de venir dans le village, pour être à l'écoute des jeunes et leur faire des propositions adaptées.



Nous comprenons que des jeunes souhaitent, dès les beaux jours se retrouver entre eux, dehors ; mais en aucun cas cela ne doit entraîner pour les riverains, désagréments, nuisances, gênes de tout ordre.

Nous demandons instamment aux jeunes (la plupart le font naturellement) de respecter les espaces collectifs, de faire preuve de responsabilité et de civisme ; aux parents également, de s'assurer du bon comportement de leurs enfants lorsqu'ils se retrouvent en bande en dehors de la maison.

Nous comptons sur vous.



JUDO CLUB DE CUSY

Le club, dirigé par un comité composé de pratiquants et de non pratiquants, dont le président actuel est Jean-Claude TONDEUR, tiendra son Assemblée Générale et électorale à la prochaine rentrée.

Les cours sont assurés par 4 professeurs diplômés d'Etat et un enseignant titulaire d'un diplôme d'enseignant fédéral bénévole.

L'enseignement abordé va de l'initiation jusqu'à la compétition, en passant par le jujitsu.

Le club met aussi en place des stages d'une demi-journée à plusieurs jours. Ainsi, l'été dernier, Sarah NICHILLO, plusieurs fois Championne d'Europe, vice Championne du Monde par équipe, 3^e aux Championnats du monde en 1999, est venue assurer un stage destiné aux poussins. De même, Laurent BEARD, Champion du Monde de jujitsu a fait une démonstration de sa discipline au Châtelard lors de la porte ouverte du 2 novembre 2005.



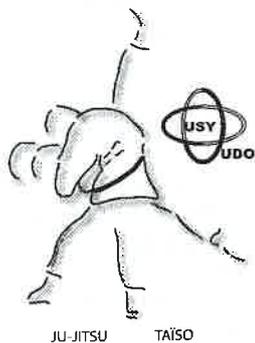
A travers des échanges avec les autres clubs savoyards et diverses manifestations sur la région Dauphiné Savoie, le club de Cusy et sa section du Châtelard rayonnent largement hors des frontières de l'Albanais. Les compétiteurs offrent de belles prestations aux compétitions officielles de la FFJDA puisque certains d'entre eux se sont illustrés aux championnats du Département, de la Ligue et se sont qualifiés aux championnats Inter Région.

Le club de Cusy, c'est aussi une participation au Téléthon dans les Bauges et à une œuvre sociale communale. La vente de polaires, calendriers, repas en mars... permet de financer ses dépenses (dont les inscriptions aux compétitions).

Nous remercions la municipalité de Cusy de mettre gratuitement à notre disposition un dojo situé à la Salle des Fêtes, ainsi que des vestiaires toilettes et une ligne téléphonique. Ces bonnes conditions et une bonne santé financière font de ce club une des activités sportives phare de Cusy, d'autant que le club est aussi créateur d'emplois : 3 enseignants Brevet d'Etat et une secrétaire à ¼ temps.

Vous pourrez assister à notre fête de fin d'année, où des démonstrations seront offertes par petits et grands au Dojo communal, avant le traditionnel repas de fin d'année à Chainaz.

Alors, si vous avez envie de pratiquer le judo, venez rejoindre le club de Cusy, aujourd'hui 200 licenciés de 5 à 57 ans. De la ceinture blanche au 5^e DAN, des enseignants passionnés pour transmettre et partager leurs connaissances, des cours en fonction de votre âge, et un nouveau cours 'judo loisir adultes' le samedi matin de 9h15 à 10h30, tout en douceur. Une ambiance amicale au cœur d'une discipline du corps et de l'esprit.



JUDO-CLUB DE CUSY
La Marchière - 73100 ST OFFENGE-DESSOUS



BREVES

FOOT BALL

Avec Cusy Foot Association
Rendez-vous le dimanche matin
au Bar « La Tonnelle » à 9h00
Entraînement le jeudi soir
de 19h30 à 21h00
à l'espace sportif Robert Bogey
Contact Djamel
Président 04 50 52 55 91

Carte déclie' pour les 6-25 ans.
Réduction de 50% sur toutes les lignes
du département
pour vos déplacements en car.
Rens : 04.50.33.31.08 ou www.cg74.fr

VOLLEY BALL

à partir de 15 ans
les vendredis
de 18h00 à 20h00
à l'Espace Sportif
Robert Bogey

Le RAM : Relais Assistantes Maternelles

est un service gratuit d'information à l'attention des assistantes maternelles, des parents et des enfants.

Vous y trouverez des ateliers pour les enfants (peinture, découpage, pâte à modeler...) ; des informations sur les différents modes de garde, sur vos droits et obligations d'employeur, un soutien pour vos démarches administratives...

Pour tout renseignement:

Contactez Stéphanie FALCO, éducatrice de jeunes enfants.

Maison intercommunale des services publics

Route de Plaimpalais

74540 Alby-sur-Chéran

Tel : 04.50.68.04.01

AGENDA

JOUR	EVENEMENT	ORGANISATEUR	LIEU
Judi 31 mai	Collecte de sang	Etablissement Français du Sang	Foyer communal
Vendredi 08 juin	Théâtre	C.L.A.S.	Foyer communal
Samedi 9 juin	Multisport «enfants »	Commission Jeunes	Espace sportif Robert Bogey
Dimanche 10 juin	Elections Législatives 1 ^{er} tour	Mairie	Restaurant scolaire
Dimanche 17 juin	Elections Législatives 2 ^e tour	Mairie	Restaurant scolaire
Samedi 23 juin	Fête de la Musique	L'Art Scène	Centre Village
Dimanche 1 ^{er} juillet	Tournoi de foot R. Berger et « Multisport jeunes »	Commission Jeunes	Espace sportif Robert Bogey
Samedi 7 juillet	Feu d'artifice et bal populaire	CAFET	Ecole élémentaire
Samedi 21 juillet	Exposition photos et buffet dînatoire	Association La Chapelle de Lachat	Parc face à la chapelle
Samedi 28 juillet	Concours de pétanque	EDELWEISS	La Pallud
Samedi 28 et Dimanche 29 juillet	Vogue	UBAC Cinéma	Foyer communal
Dimanche 26 août	Concert de fin de stage gratuit	Quatuor Annesci	Foyer communal
Dimanche 16 septembre	Rando nature	Commission Culture	Village
Samedi 29 et dimanche 30 septembre	Fête du livre et de l'écriture	Bibliothèque/Familles Rurales	Foyer communal